



# Les Échos de Bramefarine

n° 66 – mars 2015 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

**SPECIAL ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES - dimanche 22 et dimanche 29 mars 2015**

## L'Éditorial du maire



*Le printemps arrive et deux événements intéressants la population vont bientôt survenir. Il s'agit tout d'abord des élections départementales des 22 et 29 mars. Ces élections sont importantes en Isère car si le devenir à long terme des conseils départementaux en France est actuellement discuté, il est certain qu'ils subsisteront dans notre département et qu'ils auront à gérer, entre autres, la voirie et les collèges. Le second événement sera le vote du budget de la commune avant la fin du mois de mars. Les recettes seront cette année moins élevées que d'ordinaire car les diverses dotations, en particulier celles octroyées par la communauté de communes, seront réduites d'environ un tiers du montant habituel. Il s'agit*

*d'une nouvelle contrainte généralisée sur l'ensemble du territoire national. Pour faire face à cette mesure restrictive, les différentes commissions municipales ont donc été obligées d'aligner les dépenses de fonctionnement. Les programmes sont exposés plus en détail dans ce bulletin.*

*En mai, les Fêtes de la Tour d'Avalon seront cette année marquées de l'empreinte de Bayard, en raison de son rôle important dans la bataille de Marignan, dont nous commémorerons le cinq centième anniversaire (1515-2015). Cette commémoration durera tout l'été dans le Grésivaudan, depuis mi-mai jusqu'à fin septembre, avec des manifestations alternées de plusieurs communes (Alleverd, Saint-Maximin, Morêtél-de-Mailles, Crolles, Pontcharra...), et dont vous aurez le détail dans une annonce prochaine émanant du musée d'Alleverd et dans votre prochain bulletin municipal.*

Jacques Viret. ■

### Sommaire :

Élections départementales par Bruno Mathon ..... Les enjeux, le déroulement des élections.  
Cadre de Vie par Patrick Ceria ..... Patrimoine bâti, Environnement, Sécurité.  
Budget 2015 par Odile Coudurier et Michel Poinson ..... Les orientations budgétaires et le calendrier.  
Brèves des commissions ..... Informations sur les actions engagées.  
La vie des associations ..... ADEF, Association sportive de Saint-Maximin. ■

### Dans le prochain numéro :

Informations sur la communauté de communes et syndicats dans lesquels nous sommes impliqués ou engagés.  
Préparation des Fêtes de la Tour dans sa nouvelle édition bisannuelle.  
Projets de travaux eau et assainissement 2015 et projets / actions de maintenance de la commune.  
PLU Plan d'actions. ■



Bruno Mathon  
secrétaire général

# Élections départementales des dimanches 22 & 29 mars 2015

## Qui va-t-on élire les dimanches 22 et 29 mars 2015 ?

Les conseils généraux et conseillers généraux sont renommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux. En Isère, ils gèreront les affaires des vingt-neuf nouveaux cantons (au lieu de cinquante-huit actuels).

Pour chaque canton, vous allez élire un binôme paritaire composé d'un homme et d'une femme, pour six ans. À l'issue des élections, l'assemblée départementale comprendra donc cinquante-huit conseillers départementaux (vingt-neuf femmes et vingt-neuf hommes).

**Le canton du Haut Grésivaudan (n° 13) regroupe vingt-six communes (celles de la partie nord de l'ancien canton du Touvet et la totalité de celles composant ceux de Goncelin et d'Alleverd) :**



Les Adrets, Alleverd, Barreaux, La Buissière, Le Champ-près-Froges, Chapareillan, La Chapelle-du-Bard, Le Cheylas, La Ferrière, La Flachère, Froges, Goncelin, Hurtières,

Morêt-de-Mailles, Le Moutaret, La Pierre, Pinsot, Pontcharra, Saint-Maximin, Saint-Pierre-d'Alleverd, Saint-Vincent-de-Mercuze, Sainte-Marie-d'Alloix, Sainte-Marie-du-Mont, Tencin, Theys, Le Touvet.

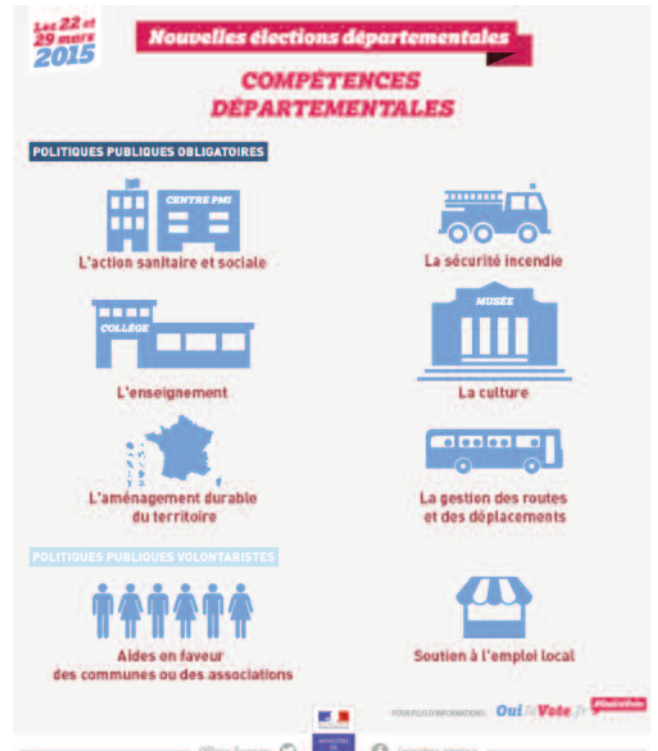
Pontcharra est désormais le chef-lieu de canton ; bureau centralisateur des résultats pour le Haut Grésivaudan.

### Qui peut voter ?

Les personnes de nationalité française, de plus de dix-huit ans, inscrites sur la liste électorale.

### Vote par procuration :

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez



faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de la commune de voter à votre place.

La procuration est notamment établie à la brigade de gendarmerie. Le formulaire est disponible à la gendarmerie mais aussi accessible sur <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R12675.xhtml>. Pour être valable, la procuration doit avoir été reçue par la commune avant la date du scrutin.

**Lieu et horaires de vote :** salle Marie-Louise, de 8 heures à 18 heures.

### Qui sont les candidats ?

Cinq binômes (titulaires) se présentent à ces élections pour le canton du Haut Grésivaudan (ordre de présentation tiré au sort par la préfecture) :

- 1) Roger Cohard et Florence Guesdon ;
- 2) Patrick Le Cavelier et Marie-Louise Pennel ;
- 3) Christophe Engrand et Martine Kohly ;
- 4) Véronique Fernandez et Jean-Christophe Grenier ;
- 5) Xavier Denizot et Monique Greco.

À l'issue du premier tour, les électeurs et les candidats pourront consulter les listes d'émargements en préfecture les lundi 23 mars et mardi 24 mars aux heures d'ouverture des services.

Les résultats seront en ligne sur le site Internet de la commune et affichés sur la porte de la salle Marie-Louise. ■



Patrick Ceria  
1<sup>er</sup> adjoint -  
Cadre de vie

## Cadre de vie

Quelle est la mission de cette commission ?

- assurer le maintien du cadre de vie rural de Saint-Maximin ;
- privilégier le développement de projets agricoles et forestiers ;
- recenser, protéger et maintenir notre patrimoine bâti et naturel ;
- mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement ;
- proposer et mettre en œuvre des mesures préventives pour la sécurité des habitants (routes, voies et chemins, personnes).

La commission « Cadre de vie » comprend quatre groupes de travail. Quels sont les axes prioritaires ?

### - **AGRICULTURE & FORÊTS (Thomas Michaud)**

Faciliter l'installation d'agriculteurs.

Inciter les propriétaires fonciers à maintenir les zones agricoles et forestières en bon état d'exploitation.

### - **PATRIMOINE BÂTI (Patrick Ceria)**

Protéger, maintenir et mettre en valeur le patrimoine bâti rural sur la commune spécifique à notre histoire/région (granges, tour d'Avalon, maisons traditionnelles). Veiller aux évolutions non conformes ou défigurant le milieu.

### - **ENVIRONNEMENT (Laurence Etienne)**

Protéger, développer et mettre en valeur le patrimoine naturel existant (zones humides, chemins, forêts, zones de chasse). Veiller aux aménagements et constructions contraignants ou destructeurs.

Protéger la faune et la flore. Identifier les zones fragiles et/ou à risques. Proposer des mesures de sauvegarde et actions préventives ou curatives.

### - **SÉCURITÉ (Olivier Roziau)**

Proposer et mettre en œuvre des mesures préventives pour la sécurité des habitants (signalisation routière, zones à risques, voies et chemins, protection des personnes à leur domicile). ■

## Patrimoine bâti (par Patrick Ceria)

En ce début de mandat particulier étant donné la conjoncture et suite à la diminution des dotations de l'État,; la commission « Cadre de vie » se doit de gérer au mieux certains aspects de notre quotidien qui ne paraissent pas toujours primordiaux au premier abord, hormis la sécurité, mais qui sans en avoir l'air influencent tous les jours notre état d'esprit et nos humeurs.

L'environnement et le patrimoine font partie intégrante de notre histoire ; depuis très longtemps, l'homme sage a pris soin de sa terre, construit avec ses pierres et à Saint-Maximin plus qu'ailleurs nous trouvons encore bien présents ses vestiges du passé, chacun se souvient encore de parents ou grands-parents s'occupant des terres des côtes, ramassant une pierre pour un mur et aussi mieux labourer.

Aujourd'hui les temps ont changé, nous devons aller de l'avant, mais rien ne doit nous faire oublier ce passé qui nous charge de bonheur et d'émotion pour celui qui sait le regarder. Chaque pré ou chaque pierre posée est une histoire, une mère, un père qui a travaillé, c'est pourquoi nous devons faire de notre mieux pour entretenir terres et souvenirs, par respect, pour le bonheur de tous et des générations qui nous suivent.

En ce qui concerne l'entretien, les travaux de la tour vont, hélas, prendre un peu de retard car les

bâtiments de France nous ont demandé de faire superviser le chantier par leur architecte. Toujours à la tour, la commission Patrimoine remercie les propriétaires qui ont accepté de bien vouloir couper leurs côtes pour redonner de la visibilité à la tour d'Avalon.



Nous remercions aussi l'association de la gym (ASSM) qui a financé la fabrication de nouveaux bancs pour l'église, ce qui permettra d'avoir une plus grande capacité

d'accueil et une amélioration du confort. Nous avons reçu une lettre du père Michel Bernard remerciant tous les intervenants dans ce projet.

Je rappelle que les personnes voulant récupérer leur prie dieu nominatif, peuvent en faire la demande en mairie. Un accident sans gravité c'est produit à l'église : la chute d'un lien de faitage du toit a troué la voûte surplombant le cœur. Heureusement l'église était vide.

Nous attendons le rapport des assurances pour effectuer les travaux de réparation au plus vite.

Si vous avez des questions concernant la restauration de votre patrimoine n'hésitez pas à en faire la demande auprès de la commission Patrimoine bâti (contact Patrick Ceria). ■





Laurence Etienne  
élue responsable  
Environnement

## Cadre de vie

Environnement (par Laurence Etienne)

### Le marais d'Avalon

Situé au pied de la tour, cet étang a été creusé au Moyen Âge en 1262 sous l'ordre du Dauphin de France afin de faire un vivier piscicole et également une barrière défensive. Peu à peu il s'est comblé et transformé en marais. En 2009, il a été classé en espace naturel sensible (ENS) par le conseil général de l'Isère afin de préserver notre patrimoine naturel et devenir une réserve de biodiversité (flore et faune).

Aujourd'hui nous devons mettre en valeur ce lieu et faire disparaître la mauvaise image du mot « marais » qui reste dans notre inconscient collectif.



Vous avez pu observer déjà ce héron cendré ou un vol de canards, mais la reine du lieu est sans aucun doute la rainette verte ou arboricole. Elle a été entendue de nouveau au printemps

2014 après dix ans d'absence. Cette espèce est inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en Isère. Cette petite grenouille vert pomme aux longs doigts fins est difficile à observer mais facile à entendre, du moins le chant d'amour du mâle au printemps au bord de la mare où pondra la femelle, sur le site de La Rolande à Le Cheylas ou à Les Mollettes.

Devant les différents enjeux et souhaits de notre commune, un compromis a été trouvé. Il a été décidé de :

- conserver une partie en étang, qui sert à la fois à la réserve incendie de la commune (qui ne peut donc être vidée) et qui présente un intérêt historique et paysager, joli reflet de la tour ;
- créer une mare indépendante, séparée de l'étang par un merlon pour empêcher la remontée de poissons, qui profiterait à la rainette arboricole, aux amphibiens en général et aux odonates (libellules).

Comme chaque année en mars vous avez pu remarquer que les roseaux et carex ont été coupés par un atelier d'insertion de Les Adrets afin de limiter l'envasement.

La route est coupée pendant un mois (11 mars-11 avril), de 19 heures à 5 heures du matin, pendant la période de reproduction des grenouilles.

Notons également qu'il est interdit de mettre des poissons ou autres espèces animales dans l'étang. L'équilibre de ce milieu est très fragile.

Rappelons enfin que tous les travaux et études sont financés à environ 90 % par le conseil général.

Pour plus d'infos sur les sites naturels sensibles : [www.isere.fr/environnement/](http://www.isere.fr/environnement/). ■

### Cocons dans les pins

De nombreux pins de notre commune hébergent des nids de chenilles processionnaires. Il est conseillé de les enlever ou les faire enlever par une entreprise spécialisée et de les détruire cela avant fin mars, avant que les chenilles ne sortent du cocon. Ces chenilles se nourrissent d'aiguilles de pins et affaiblissent sérieusement les arbres.



Cependant il faut prendre certaines précautions : ne pas les toucher à mains nues et se protéger le visage car les poils des chenilles peuvent provoquer une urticaire très douloureuse voire dangereuse. Les chenilles sont aussi un danger pour les animaux.

Nota : elles sont appelées processionnaires car elles se déplacent en file indienne. ■



Olivier Roziau  
élu responsable  
Sécurité

## Cadre de vie

Sécurité (par Olivier Roziau)

### Travaux de sécurisation des routes

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière au sein de notre village, un état des lieux de la commune a été effectué avec le conseil général le 9 janvier dernier.

Les efforts porteront essentiellement, dans un premier temps, sur la RD 9 et tous les axes adjacents à celle-ci. Une étude sur le terrain va être réalisée par des personnes compétentes et un compte rendu circonstancié sera adressé à la commune.



Un exemple de la sécurisation de la RD 9 : la pose de barrières bois à l'occasion du chantier de La Serve

Contraint par un budget serré, le cadencement des travaux se fera dans le temps.

Les pistes probables :

- pose de rails de protection à des endroits jugés nécessaires ;
- implantation de panneaux « STOP » aux carrefours dangereux ;
- mise en place de miroirs...

Votre avis nous intéresse et restons à votre écoute. Le groupe de travail « Sécurité » souhaite recueillir vos idées, vos suggestions ou remarques utiles dans ce domaine.

Sur la route, il faut être conscient que le danger est permanent, que le civisme de chacun et le respect des règles de conduite peuvent être un des moyens pour endiguer l'insécurité sur nos routes.

### Visibilité sur les routes : affaire de tous

Le printemps arrive ; taillez vos haies et arbres pour une meilleure sécurité routière !

Notre service Technique a constaté à plusieurs endroits sur la commune que les haies privées en bordure de nos routes n'étaient pas toutes entretenues correctement.

Ce n'est pas une question d'esthétique, mais de sécurité ; absence de visibilité dans un virage, branches en contact avec des lignes électriques ou téléphoniques, chute de branche ou d'arbre en période hivernale sous le poids de la neige. Ces manquements augmentent le niveau de risque d'accidents sur la commune.

La législation définit les distances et hauteurs limites de la végétation au bord d'une chaussée (renseignements auprès de la mairie).



La commune adressera un courrier personnalisé pour les cas les plus sensibles. L'inexécution des demandes de tailles et/ou d'alignement entraînera son exécution par la commune, mais aux frais du contrevenant. ■



# Finances

## Orientations budgétaires 2015



Michel Poinson  
2<sup>e</sup> adjoint -  
Administration &  
Communication

Le vote du budget définitif 2015 est prévu pour la réunion du conseil municipal du 26 mars 2015.

Nous vous rappelons que les séances du conseil municipal sont publiques et que vous pouvez y assister.

À l'issue de la séance du dernier conseil municipal du 30 janvier, nous avons examiné le budget primitif 2015. Sur la proposition d'un travail préparatoire de chacune des six commissions, nous avons examiné une centaine de projets de taille inégale (de quelques centaines d'euros à plusieurs centaines de milliers d'euros). 25 % des projets n'ont pas été retenus pour 2015 et entrent en file d'attente pour les années futures.

15 % des projets retenus correspondent à des engagements antérieurs à finaliser (essentiellement les travaux d'eau et d'assainissement) mais ils représentent 60 % des sommes que nous devons financer cette année.

60 % de nouveaux projets (petits et gros) qui correspondent à notre souhait d'infléchir le niveau des travaux d'investissement pour l'assainissement et le réseau d'eau potable au profit de cinq domaines :

- maintien et restauration de notre patrimoine bâti (tour d'Avalon, église, cure) ;
- travaux de sécurité, maintien et entretien des voiries, bâtiments et aménagements de la commune (fossés, haies, chemins, pièges à matériaux, ponts, passages busés) ;
- eau et assainissement (sécurité des réservoirs, finalisation Avalon) ;
- habitat et construction (frais d'étude du PLU) ;
- scolaire et social (participation CCAS, fournitures et garderie scolaire, classe de mer et sorties enfants).



Odile Chabert  
élue  
responsable  
Finances

En préparant ce budget, nous avons fait trois constats.

Premier constat : la commune est peu endettée, bénéficiait d'une réserve de trésorerie importante (suite à la vente de terrains) qui a été essentiellement utilisée pour effectuer les travaux (obligatoires) d'eau et d'assainissement.

Deuxième constat : les dotations et subventions de l'État vont drastiquement se réduire, nos marges de manœuvre sur les budgets de fonctionnement et d'investissement sont très limitées et ne peuvent plus seulement s'appuyer sur nos réserves de trésorerie.

Troisième constat : certaines compétences comme l'eau et l'assainissement seront à terme du ressort de la communauté de communes.

Notre conclusion est que nous devons abandonner l'autofinancement de projets qui ne seront plus de notre compétence à terme et privilégier le financement par l'emprunt de projets structurants pour l'avenir de la commune, qui seront intégrés au PLU, tout en diminuant et maîtrisant les coûts de fonctionnement.

D'où notre focalisation pour 2015 sur notre patrimoine, nos voiries et aménagements, et l'école pour un meilleur bien-être de tous les habitants.



À l'issue du vote du prochain conseil, les montants des différents budgets ainsi que les projets correspondants seront publiés sur le site Internet et consultables en mairie. ■



Marie-Laure  
Caporale  
élue responsable  
Animation

## Brèves des commissions

### Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, 19 mars 1962

Le maire de Saint-Maximin, le conseil municipal et la FNACA vous invitent à la commémoration du 19 mars 2015, à **10 h 30**. Rendez-vous devant le monument aux morts, pour le dépôt de gerbe et l'allocution de monsieur le maire. Cette cérémonie sera suivie par une commémoration à Pontcharra, à 11 h 15. ■

### Animation / Fêtes de la Tour : aidez-nous à animer cet événement !

Pour préparer les Fêtes de la Tour 2015, anniversaire des 500 ans de la bataille de Marignan, le chevalier Bayard et son château seront à l'honneur.

Participez à animer cette journée, si vous possédez des photos personnelles et/ou cartes postales anciennes du château Bayard et de la tour d'Avalon, merci de nous les proposer sous format numérique, accessoirement nous pourrions les numériser à la mairie et vous les rendre immédiatement. Nous organiserons lors des Fêtes de la Tour une projection de ces images anciennes. ■



Gaëlle Chabert-  
Dumand - élue  
responsable  
Tourisme rural

### Tourisme rural (par Gaëlle Chabert-Dumand)

Quelle est le champ d'actions du groupe de travail « Tourisme rural » ?

Mettre en valeur notre patrimoine rural (bâti et naturel) en favorisant le tourisme local par des actions de promotions.

Ce groupe de travail est en étroite collaboration avec la commission « Cadre de vie ».

Ce sont en effet les actions de maintien de notre patrimoine bâti et naturel qui peuvent permettre des actions de promotions du tourisme rural sur notre commune et ce, dans le cadre de la commission « Animation ».

Dans le cadre de la restauration du marais d'Avalon, un projet d'observatoire surplombant l'étang est en cours de réalisation. Vous pouvez d'ores et déjà voir réapparaître un vieux sentier derrière la petite grange en face du marais. C'est au bout de ce sentier que sera mise en place une table d'ob-



servation et d'information. Le sentier et l'observatoire se situent sur des terrains privés, la mairie a signé des conventions avec les différents propriétaires et remercie plus particulièrement M. & M<sup>me</sup> Jean Vizios qui ont facilité la réalisation de ce projet. Le sentier n'est pas encore ouvert pour l'instant, une seconde tranche d'aménagement est prévue, grâce notamment au soutien du département. ■

### Carnaval des enfants

Jeudi 26 février, c'était jour de carnaval pour les enfants de l'école. Cette année, c'est déguisés sur le thème du recyclage qu'ils se sont rendus au marais d'Avalon où ils avaient rendez-vous avec M. Carnaval. ■





## La vie des associations

### ADEF

L'Association pour le développement de l'emploi et de la formation (ADEF) est un maillon de l'économie solidaire sur le territoire du Grésivaudan. Service à la personne, entretien, petits bricolages, jardinage pour les particuliers, entreprises, associations et collectivités locales.



Contact à Pontcharra : 04 76 13 57 84 - <http://www.edef-gresivaudan.fr/>. ■

### Activités de l'Association sportive de Saint-Maximin (ASSM) (par Câm-Hông Viret)

En dehors des deux séances de yoga assurées par Isabelle Clerc les mercredis de 10 heures à 11 h 15 et de 19 h 30 à 20 h 45 et du cours de fitness piloté par Aaron Territorio les jeudis de 19 h 45 à 20 h 45, l'ASSM a proposé des animations le samedi matin, dont deux stages de yoga sur différents thèmes, un stage de fitness, et une matinée « découverte de plantes sauvages comestibles » incluant une dégustation – cette année, celle-ci aura lieu le lundi 6 avril, de 9 h 30 à 13 heures).



Pour tout renseignement concernant ces manifestations, il suffit d'aller sur le site de la mairie : [www.stmaximin38.fr](http://www.stmaximin38.fr) ou de contacter Câm-Hông Viret au 04 76 97 32 78 ou Marie-Françoise Chenevier au 04 76 97 30 01.

L'ASSM participe également à l'animation de la commune en organisant tous les ans « la soirée Beaujolais » et participe activement au Téléthon et aux Fêtes de la Tour.

Enfin, l'ASSM a, cette année, contribué financièrement par un don d'un montant de 5 000 € au remplacement d'une grande partie du mobilier défectueux de l'église. Ce travail a été réalisé par Michel Paquet avec la participation finale des employés communaux. Ceux

d'entre nous qui iront à la messe pourront l'apprécier. ■

## État civil *Seuls sont publiés les avis de naissance et de mariage ayant reçu un accord des familles pour leur communication.*

**Décès :** 13 janvier 2015, Simone Brun-Gailland, 16 février 2015, Rosette Denolly-Vizioz. ■

## Civisme

### Feux de jardins

Nous rappelons que les feux de jardins sont légalement interdits par arrêté préfectoral, et sanctionnables d'une amende de 450 €. Malgré cela, ces feux demeurent un problème récurrent même si un effort de la population semble être progressivement pris en compte. Ainsi, de nombreux jardiniers informés, soucieux de leur qualité de l'air ont évolué et utilisent les techniques de broyage et le transport vers la déchetterie.

Il faut souhaiter que ce problème à l'échelle du voisinage évoluera sans doute plus par un dialogue constructif que par des positions strictes de part et d'autre.

Pour plus de précisions : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/brulage-a-l-air-libre-r1199.html>. ■